



Conseil de paroisse, procès-verbal du 8 mai 2023

Présents: JF Mabut, Gisèle Gaud, Véronique Crettenand, Christophe Cortiglia, Bernard Blondin, Laurence Faulkner Sciboz, représentante de l'Equipe pastorale.

Membres du CC et du CUP: Marianne Richeux, Bernard Dusonchet

Excusés: Pierrette Sapey, dont le mari a été hospitalisé dimanche soir, Jérôme Dusonchet,

PV: JFM. (Envoyé le 9 mai, délai au 14 mai. Amendements de B Dusonchet le 10 mai, de G Gaud le 11 mai. Version amendée envoyée le 11 mai. Publié sur Compesières Info le 16 mai)

La séance est ouverte à 18h20. L'ordre du jour a été envoyé le 27 avril. Le président excuse Pierrette Sapey, dont le mari Bernard a été hospitalisé dimanche 7 mai. On lui souhaite un rapide rétablissement. Jérôme Dusonchet n'a pas envoyé d'excuse.

Le conseil accueille **Laurence Faulkner Sciboz** en tant que correspondante de l'Équipe pastorale. Une réorganisation a eu lieu à la suite du départ de l'abbé Maomou rappelé par son évêque dans son pays la Guinée. La répartition des tâches a été communiquée aux paroisses le 3 mai. Laurence décrit en quelques mots sa mission, un travail à plein temps salarié par l'Eglise catholique à Genève.

Elle organise pour les trois paroisses Salève et six samedis dans l'année scolaire des temps forts pour 85 enfants et leurs parents, souvent avec leur fratrie. C'est un nombre de participants important, en augmentation de 50% par rapport à l'an dernier. Elle coordonne également le secteur Carouge Acacias, où 50 enfants (+ 17%) suivent des leçons de catéchisme données par des bénévoles sur un mode plus traditionnel. Les temps forts s'organisent de la manière suivante de 15 h à 19h: quatre ou cinq ateliers organisés à Troinex (église, salle paroissiale, ancienne salle communale mise à disposition par la commune et temple de Troinex) permettent de créer des groupes d'âge d'une vingtaine d'élèves autour de thèmes. Les parents sont impliqués. C'est un gros « Barnum » qui ne fonctionne que grâce à une grosse préparation en amont. A 18h, la messe du samedi à Troinex est animée par les quelque 120 personnes de la catéchèse. L'abbé Lingg apporte un bel enthousiasme et une liturgie adaptée aux enfants. Les enfants inscrits au sacrement du premier pardon et de la première communion suivent une session de formation particulière le mercredi.



Unité pastorale
CAROUGE-SALÈVE-ACACIAS
RÉPANDRE ENSEMBLE L'AMOUR DE DIEU

www.upca.ch. Prêtre administrateur: Giovanni Fognini.
Secrétariat: 022 784 31 03. compesieres@cath-ge.ch

Compesières fait
partie de l'Unité
pastorale Carouge
Salève Acacias

La paroisse de Compesières et l'Unité
pastorale Carouge Salève Acacias vivent
de vos dons. Scannez ce code QR ou
IBAN CH 36 8080 8009 3392 7624 4.
Merci!. Tout don de 50 fr ou + est
déductible des impôts.



Tous ces enfants et leurs parents se retrouveront pour la messe sur le pré le 10 juin prochain à 18h. Tous les paroissiens sont invités. Elle sera suivie d'un repas canadien. Ce sera la fête du caté Salève et les enfants de Carouge Acacias seront invités. L'équipe a besoin d'aide.

Après ces présentations, le président reprend le cours de l'ordre du jour. Il signale qu'il a adressé aux membres du Conseil, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil le 30 janvier, des Informations par courriel au Conseil les 15 et 28 février, 23 mars, 15 et 28 avril.

Les PV de la séance ordinaire du 30 janvier et ceux des séances extraordinaires des 27 février et 2 mars ont été adoptés en procédure écrite. Ils sont disponibles sur [Compesières Info](#).

L'ordre du jour est modifié. Le point Dossier Orgue 21 passe avant le point Démission du président

1. Assemblée générale du 3 avril.

a. Adoption du procès-verbal

Gisèle Gaud et Véronique Crettenand n'ont pas encore achevé la rédaction du PV de l'AG du 3 avril. Cela devrait être le cas d'ici quelques jours. Le président rappelle que selon les statuts le PV doit être adressé à l'ECR avant son adoption.

2. Dossier Orgue 21

Avant d'ouvrir la discussion, le président évoque trois éléments nouveaux:

- 1) Il a reçu un courriel de Bernard Dusonchet à propos de la procédure de vote sur la délibération Orgue 21. Bernard a demandé à l'ECR si le vote n'était pas invalide en raison du refus par la présidente de séance de procéder à un vote à bulletin secret. Dominique Pittet, secrétaire général de l'ECR, a répondu qu'en effet il s'agit d'un vice de procédure susceptible d'invalider le vote.
- 2) Le président a eu vendredi 5 mai un entretien d'une heure trente à Compesières avec Alexis Helg, membre délégué par l'ECR de la commission de conciliation chargée par l'AG du 15 mai 2022 de trouver un terrain d'entente entre la Paroisse et l'Association Orgue 21. A la question de savoir si la présence d'Alexis Helg dans la commission de conciliation valait préavis favorable de l'ECR sur le projet Orgue 21, celui-ci a répondu que non. Sa présence ne dispensait nullement la paroisse de remplir le formulaire de la Commission des bâtiments ecclésiastiques de l'ECR et de requérir de la représentante de l'évêque à Genève un préavis formel.
- 3) La demande d'un préavis de la commission ECR porte aussi sur tout changement d'affectation des locaux paroissiaux. Sous point 5b, nous devrions donc préalablement demander un préavis à l'ECR avant d'envisager la location de la salle et du bureau du premier étage Saint-Sylvestre.

a. Évaluation de la situation. Validité du vote du 3 avril

A propos de la validité du vote de l'AG sur la délibération Orgue 21, Bernard Blondin souligne que Pascal Menu, qu'il a consulté à ce sujet, est du même avis que Dominique Pittet. La procédure est entachée d'une irrégularité. Il estime qu'une nouvelle assemblée générale devrait être convoquée pour consolider la situation.

Gisèle Gaud explique que son refus du bulletin secret est dû au fait que le président lui a envoyé un courriel quelques heures avant l'assemblée lui proposant cette option avec un bulletin de vote comprenant quatre choix offerts à l'assemblée. Elle a estimé que cette procédure ne correspondait pas aux décisions du Conseil de paroisse. Elle lit les quatre propositions.

Orgue 21. Bulletin de vote. 3 avril 2023.

Parmi ces quatre solutions offertes à l'assemblée générale de la paroisse de Compesières, je choisis (une coche seulement):

- Adopter la délibération et la convention d'utilisation du futur orgue*
- Refuser la délibération et la convention*
- Suspendre la décision définitive et renvoyer son rapport à la Commission quadripartite en lui demandant de se prononcer aussi sur les modalités de construction de l'orgue.*
- Prendre acte de la décision de l'Association Orgue 21, communiquée le 15 mars, de mettre un terme au projet Orgue 21.*

Le président souligne qu'il n'a nullement évoqué ce courriel durant l'assemblée et que le vote à bulletin secret aurait très bien pu se dérouler sur un mode binaire: oui ou non à la délibération. Le choix était difficile pour les paroissiens. Le vote à bulletin secret aurait préservé leur liberté.

S'ensuit une discussion.

Par gain de paix, Bernard Dusonchet indique qu'aucune démarche de recours n'a pas été ou ne sera entreprise par mes soins. La seule motivation de ma démarche était de rendre attentif le conseil de paroisse et l'association de l'orgue de ce vice de procédure. Après confirmation de l'ECR, je me devais de vous communiquer leur position et par déontologie, je n'ai informé que les personnes concernées.

Finalement le Conseil décide de trancher. Quatre membres jugent que le vote du 3 avril est valide. Le président s'abstient.

Du point de vue de la majorité, la signature de la convention A (non corrigée) est ouverte. Le président demande à voir la convention B (corrigée) signée par les membres de l'Association Orgue 21. Sans succès.

b. Position de l'Association Orgue 21 sur son projet AG d'ici

Les relations avec l'Association Orgue 21 sont gelées depuis le 3 avril. Cependant le président a pris contact avec Claire Haugrel, initiatrice du projet, pour lui proposer une mise à plat de leurs relations et tenter de reconstruire un partenariat fondé sur la création d'une

maîtrise d'ouvrage mixte et égalitaire entre la Paroisse et l'Association Orgue 21. Sa tentative a échoué.

Gisèle Gaud a également eu un contact avec Claire Haugrel mais n'en a pas donné les détails. Bernard Blondin, trésorier des deux associations, annonce qu'il va démissionner de l'Association Orgue 21. Bernard Blondin signale que l'AG de l'Association orgue 21 devrait avoir lieu à une date encore inconnue d'ici quelques semaines.

Le président rappelle que les derniers échanges avec l'Association porteuse du projet de reconstruction-agrandissement de l'orgue de Compesières datent du 2 mars (lettre recommandée exigeant une signature de la convention B avant le 8 mars) et du 15 mars (courriel déclarant la fin du projet Orgue 21 "sauf retour extraordinaire de la situation").

- c. Pour sortir du conflit et renouer un partenariat équilibrer: proposition d'une maîtrise d'ouvrage mixte (Annexe 1 de l'ordre du jour)

Compte tenu de la décision du Conseil de valider le vote sur la délibération Orgue 21, le président renonce à poursuivre dans cette voie.

- d. Préavis de l'ECR.

Le président fait circuler le formulaire de demande de préavis que les membres du Conseil avaient déjà reçu l'an dernier (voir annexe). Il est convenu qu'une demande sera adressée à l'ECR. Bernard Blondin s'en charge.

3. Démission du président (Annexe 2 de l'odj)

- a. Procédure à fixer, les statuts étant muets sur ce cas de figure
- b. Mandat de recherche d'une personne ou d'un binôme candidat à la présidence
- c. Convocation d'une Assemblée générale extraordinaire le 17 septembre (Jeûne fédéral) ou le 24

Tous ces points n'ont pas d'objet, décide le Conseil sous l'impulsion de Gisèle Gaud. Le Conseil, estime la majorité, peut très bien poursuivre son mandat et signer en l'absence d'un président jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire de 2024.

Le président n'est pas d'accord et estime qu'un comité dont le président démissionne ne peut que gérer les affaires courantes et qu'il doit convoquer dans les meilleurs délais une assemblée générale afin d'élire un ou une nouvelle présidente. Il n'a malheureusement pas eu le temps de demander son avis à ce sujet à l'ECR. Mais il le fera cette semaine encore. A noter que les statuts de la paroisse sont muets sur la question.

Quelle que soit l'issue de ce point, le président demande au Conseil comment il entend reprendre ses charges et à quelle date? Il rappelle sa disponibilité à gérer les affaires courantes jusqu'à désignation d'un successeur, mais il n'entend pas aller au-delà du mois de juin si aucune AG n'est convoquée rapidement.

Bernard Blondin se dit prêt à reprendre la gestion de la salle paroissiale avec Christophe Cortiglia, lequel ne manifeste pas le même enthousiasme et dit ne pas avoir la même disponibilité.

Le président préparera un cahier des charges listant toutes ses activités. Il propose de commencer à passer le témoin lors d'un prochain apéro Comète. La date du mardi 23 mai à 18h30 est fixée.

Son retrait entraînera sans doute aussi la fin de Compesières Info, car il n'aura plus les informations ni la légitimité pour maintenir correctement le site d'information de l'église et de la paroisse de Compesières.

4. Affaires fiscales de la paroisse

- a. Paiement des impôts dus en 2019, 2020, 2021. Annick a payé 67'783 fr 05 au titre de l'échange commune paroisse en sus des 60'000 fr, somme annoncée comme solde de tout compte par l'ancien conseil mais qui n'était en fait qu'une avance. La paroisse a également payé 2700 fr d'impôt par an au titre de l'Impôt immobilier complémentaire.
- b. Taxation 2019 de l'impôt immobilier. Le 27 avril, l'AFC a accepté notre demande de correction et nous restitue 390 fr.
- c. Exonération des intérêts intercalaires. Pas de nouvelles de la demande.

5. Bâtiments

- a. AG Rozarchamp du 10 mai. Bernard Dusonchet représentera la paroisse. On le remercie
- b. Nouveau contrat bâtiment, incendie et responsabilité civile. Notre courtier nous a envoyé un projet le 26 avril. L'assureur Helvetia est confirmé. Quelques petites modifications ont été apportées au contrat dont la facture sera réduite de 500 fr. Bernard Blondin appelle notre courtier pour connaître le détail des modifications qu'il communiquera à Bernard Dusonchet pour examen. Bernard Blondin et Christophe Cortiglia qui disposent de la signature à deux auprès de la Raiffeisen signeront ce contrat avant la fin de la semaine.
- c. Remontées humides dans le mur Salève de la salle St Sylvestre. Après un premier examen de ce problème, le président a adressé le 28 avril une lettre à la Mairie qui était maître d'ouvrage. Un nettoyage du drain qui court le long du mur Salève sera exécuté. Christophe Cortiglia suit ce dossier.
- d. Demande de location par la Commune de la Salle St Sylvestre le mardi de 16h à 18h. Le Conseil opte pour le tarif de 80 fr pour deux heures, qui correspond exactement au tarif de location de la salle pour le restaurant scolaire ou pour les locations privées. Bernard reprend contact avec
- e. Gestion du chauffage St-Sylvestre. L'entreprise Perrier Ariola a reçu le mandat de proposer un mode de gestion économique de l'installation Saint-Sylvestre.
- f. Saison de chauffage 22-23 de l'église. La nouvelle politique de chauffage consistant à abaisser à 10 degrés la température de l'église et à célébrer les messes de janvier février dans la salle paroissiale a permis de diminuer la consommation de gaz d'un facteur supérieur à 25. Nous avons consommé 2103 kWh de gaz d'octobre à fin avril contre une moyenne de 55'406 ces dix dernières années.

- g. Location à un tiers du 1er étage Saint-Sylvestre. Bernard Blondin suit ce dossier. Il demandera un préavis à l'ECR.
- h. Programme de location jusqu'à fin juin. Bernard Blondin s'occupe du mariage du 27 mai. D'autres échéances restent à distribuer.
- i. Autres points relatifs aux bâtiments. Le président remercie Christophe Cortiglia d'avoir fait remplacer la vitre de la porte d'entrée principale côté Salève et Bernard Boymond d'avoir réparé la poignée de la porte côté Jura. Pour sa part, il a placé le chauffage de StSylvestre en mode économie durant les vacances de Pâques, refixé un robinet de lavabo et suit un dysfonctionnement du frigo dans la cuisine. Avec Bernard, il a traité un problème d'alerte incendie suite à l'utilisation de fumigènes de fête et découvert qu'une partie des nombreux détecteurs et boutons d'alerte fonctionnent sur batterie, lesquels ont une durée de charge de cinq ans.

6. Demandez le programme !

- a. Information. Sur Compesières Info, l'[agenda de la paroisse](#) est tenu à jour sur un fichier Excel. Il peut être consulté en tout temps.
- b. Annonces dominicales. Les deux derniers dimanches ont donné lieu à une feuille d'annonces développée rédigée par votre président ainsi que par des annonces avancées disponibles à l'entrée de l'église (voir [ici](#) et [là](#)).
- c. La messe de clôture de l'année scolaire aura lieu pour toute l'UP à Compesières le 25 juin à 10h. L'apéro est organisé par la paroisse et payée par l' UP. Prenant au mot Michel Favre, initiateur des messes musicales, le président propose de prolonger l'apéro en un apéro dînatoire et d'organiser après la messe clarinette une messe raclette ou un risotto sur le parvis de l'église sur des tables couvertes de nappes blanches comme sur le dessin de Jelinek offert naguère aux aînés de notre commune. L'idée serait aussi d'en faire le repas des bénévoles de notre paroisse. JFM est en charge de ce dossier.
- d. Apéros, messes musicales. On continue? Le président souhaite que chacun y réfléchisse et qu'un échange ait lieu à ce sujet lors du prochain conseil le 26 juin prochain. Il propose que ce conseil ait lieu autour d'un repas à La Mure, comme celui de l'an dernier à pareille époque.
- e. Exécution du budget 2023. Le président demande qu'on précise les destinataires de la rubrique 4108 « solidarité paroissiale ». A la remarque d'un membre, il ne croit pas qu'il soit judicieux de procéder à des économies sur cette rubrique.
- f. Prochaines séances du Conseil 26 juin, 28 août, 13 novembre, 29 janvier 2024.
- g. Planning 2023-2024. Ce point dépend de l'équipe pastorale et du nouveau prêtre que notre évêque doit attribuer à notre UP. L'agenda contient déjà les dates des Musicales.

7. Divers et propositions individuelles

Merci pour les chants et les fleurs. Reçu ce courriel sur compesieres@cath-ge.ch Depuis quelque temps, en rentrant chez moi, j'ai pris l'habitude d'aller me recueillir quelques instants dans l'église de Compesières. L'idée de passer des musiques et chants religieux en continuité me ravit. J'apprécie particulièrement les bouquets de fleurs toujours fraîches qui donnent à cette église un sentiment de bien-être. Merci à vous. Philippe W.

Démission de l'église catholique. Un habitant de Bardonnex nous a adressé une lettre dans laquelle il déclare démissionner de l'église catholique. Sa lettre a reçu une réponse et a été transmise à l'ECR et au diocèse.

Première communion le 14 mai. Le dimanche de la fête des mères sera celui de la célébration de la première communion pour 37 enfants de notre UP dont 5 de notre paroisse. Deux cérémonies pour ce rite de passage: l'une à Sainte-Claire à 9h, l'autre à Compesières à 10h.

Plan pastoral 2023. Préparé le 12 juin 2022 et revu en avril 2023 par le CUP suite au départ de l'abbé Maomou, le Plan pastoral 2023 décrit en six pages les objectifs de l'Unité pastorale Carouge Salève Acacias autour de trois pôles: Accueillir, célébrer, communiquer. Il est accessible sur Compesières Info.

La séance est levée à 20h15. Prochaine réunion du Conseil le 26 juin.

Annexes: À télécharger dans Compesières Info les documents joints sous le titre Conseil du 8 mai 2023.